



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Enseignement

Question écrite n° 38172

Texte de la question

Dans la perspective de l'installation du marche unique europeen en 1992, M Gerard Kuster appelle l'attention de M le ministre de l'education nationale sur les mesures envisagees en matiere de coordination des enseignements dans les differents pays de la Communaute europeenne. Il lui demande de lui faire connaitre le bilan des dispositions deja prises concernant les equivalences d'enseignement et de diplomes tant en ce qui concerne l'enseignement secondaire que l'enseignement superieur. Il lui demande egalement de bien vouloir lui preciser les grands axes dans le domaine de la reconnaissance mutuelle des diplomes et autres titres d'etudes, ainsi qu'en matiere de renforcement de la cooperation des universites des Etats membres.

Données clés

Auteur : [M. Kuster Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38172

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1234